

FAMILLE : Hymenophyllaceae

SYNONYMES :

Vandenboschia speciosa (Willd.) Kunkel ;
Hymenophyllum alatum Sm. ;
Trichomanes alatum (Sm.) Hook. ;
Trichomanes andrewsii Newman ;
Trichomanes brevisetum R.Br. ;
Trichomanes europaeum Sm. ;
Trichomanes hibernicum Spreng. ;
Trichomanes radicans sensu auct. plur.

NOMS VERNACULAIRES :

Trichomanès élégant ;
 Trichomanès remarquable ;
 Trichomanès

TYPE BIOLOGIQUE : Hémicryptophyte

TAILLE : 10 à 30 cm

FRUCTIFICATION : janvier à décembre

STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :

- Liste « rouge » des espèces végétales rares et menacées du Massif armoricain – annexe 1 (Magnanon, 1993)

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :

- Espèce protégée au niveau national (arrêté du 20 janvier 1982 modifié par arrêté du 31 août 1995)
- Espèce d'intérêt communautaire (annexes II et IV de la directive Habitats-Faune-Flore du 21 mai 1992)

Le nom de genre *Trichomanes* provient du grec « thrix » (poil) et « manès » (coupe) : allusion à la forme des fructifications. Le nom d'espèce vient du latin « speciosus » qui signifie : beau, de belle apparence.

Description

Le Trichomanès remarquable est une fougère vivace que l'on peut rencontrer sous deux formes :

- la forme « feuillée », caractérisée par des feuilles triangulaires de 10 à 30 cm de long, vert sombre, assez rigides, translucides, finement découpées ;
- la forme « prothalle » qui se présente sous la forme d'amas de petits flocons vert tendre ressemblant à un tapis de mousse. Ces amas sont des enchevêtrements de filaments translucides constitués de cellules allongées, porteuses des cellules sexuelles. Chez les fougères en général, la forme prothalle correspond à un stade de développement de la plante, très discret, qui disparaît ensuite pour laisser la place aux formes feuillées, nettement plus grandes. Chez le Trichomanès remarquable, les prothalles présentent la particularité de pouvoir se maintenir durablement et se multiplier de façon végétative, sans produire systématiquement de plante feuillée.

Confusions possibles

Lorsqu'elle est bien développée, la forme « feuillée » est assez caractéristique et se distingue facilement des autres fougères. Les feuilles jeunes peuvent être confondues avec deux espèces proches, l'Hyménophylle de Tunbridge et l'Hyménophylle de Wilson, également rares en Bretagne.

La forme « prothalle » est plus difficile à identifier en raison de sa ressemblance avec des mousses ou des hépatiques.

Écologie

Le Trichomanès remarquable se développe dans des sites abrités où l'atmosphère est constamment saturée d'humidité, avec de faibles écarts de température et un éclaircissement réduit. Il s'observe dans des anfractuosités rocheuses, au sein de vallées boisées ou encaissées.

En Bretagne, on rencontre la plante dans ces milieux surtout sous la forme de prothalles. La forme « feuillée », beaucoup plus rare, se rencontre majoritairement sur les parois internes de vieux puits en pierre. Les feuilles s'y trouvent préférentiellement sur les parois orientées au nord, dans des situations peu soumises aux courants d'air, à des profondeurs variables (généralement à une distance de 1 à 3-4 m sous la margelle). En milieu naturel, la forme « feuillée », exceptionnelle, est présente dans des contextes de chaos en milieu boisé. La plante se développe sur les parois de rochers en bord de cours d'eau.

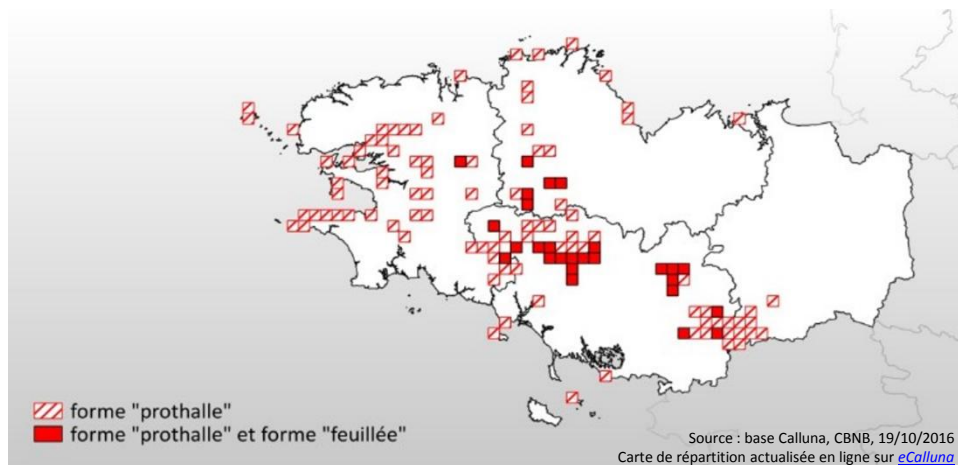
Un important travail de recherche a été mené sur cette espèce afin de comprendre les conditions nécessaires au développement de la forme « feuillée » en Bretagne. Il ressort que le développement des frondes du Trichomanès remarquable semble corrélé, d'une part, à la présence d'une brumisation générée par un cours d'eau et un taux d'humidité atmosphérique proche de la saturation, d'autre part à un éclaircissement suffisant, supérieur à celui qui est enregistré dans les stations de prothalles.



Rochers,
vieux murs

La Bretagne compte une 40^e de stations abritant la forme « feuillée » dont 3 en milieu naturel

Répartition de l'espèce en Bretagne



COMMUNES OÙ L'ESPÈCE EST PRÉSENTE
EN BRETAGNE SOUS LA FORME FEUILLÉE
(observations postérieures à 2000) :

CÔTES-D'ARMOR : : Glomel, Kergrist-Moëlou,
Saint-Nicolas-du-Pélem, Saint-Servais,
Trémargat

FINISTÈRE : Loqueffret

MORBIHAN : Berné, Bieuzy, Bubry, Helléan, La
Croix-Helléan, La Gacilly, Lanvéneq, Le Sourn,
Lignol, Melrand, Persquen, Ploërmel, Pluherlin,
Pluméliau, Saint, Saint-Barthélemy, Saint-
Thuriau, Saint-Vincent-sur-Oust, Taupont

Atteintes et menaces identifiées en Bretagne

La privation d'accès à la lumière cause la dégénérescence et la mort des individus. Ainsi l'abandon de puits (obstruction par la végétation) ou leur condamnation font partie des facteurs responsables de la régression de la forme « feuillée » en Bretagne. La forme « prothalle » peut parfois persister dans ces conditions.

La modification des conditions hydriques peut entraîner l'assèchement et la mort de la plante, causant la disparition de l'espèce sur les stations concernées. Ce phénomène peut être dû à un pompage excessif abaissant le niveau de l'eau ou au contraire à l'arrêt du puisage dans les puits. Des coupes forestières peuvent produire le même effet : le déboisement et l'exposition au soleil des stations qui en résulte, peuvent également causer l'assèchement des populations en chaos rocheux sous couvert forestier.

Gestion actuelle et préconisations

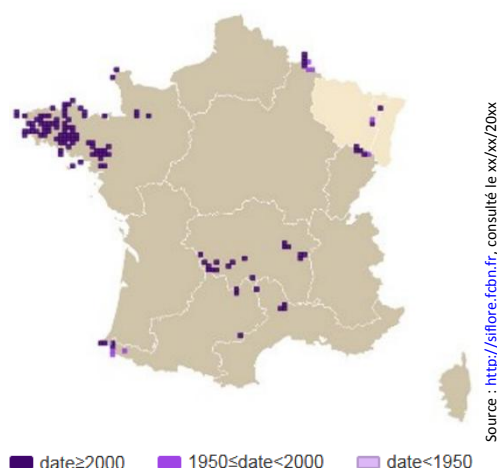
Connaissance et suivi :

- Poursuite de la recherche du Trichomanès sous sa forme « prothalle » en Bretagne ;
- Suivi de l'espèce en évaluant les effectifs et en réalisant des mesures du niveau d'ensoleillement et du taux d'humidité.

Gestion et conservation :

- Sensibilisation des propriétaires de puits sur cette espèce et les enjeux de sa conservation ;
- Mise en œuvre de mesures pour éviter la condamnation « hermétique » de ces ouvrages et proposition de mesures alternatives (notamment pose de grilles de protection permettant à la fois d'assurer la sécurité des personnes et de maintenir des conditions de vie favorables à la fougère) ;
- Maintien de conditions hydriques favorables, tant en contexte anthropique qu'en situation naturelle.

RÉPARTITION EN FRANCE



RÉPARTITION MONDIALE :

Cette plante caractéristique des climats atlantiques est connue en Macaronésie et en Europe occidentale : Espagne, pays de Galles, Irlande, Italie.



© CBNB, A. Lieurade